

RAPPORT N° 02/7-22
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

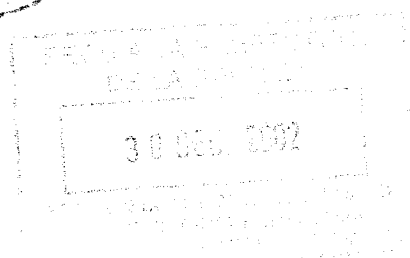
Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies mentionnées au tableau joint en annexe.

Je vous demande donc :

- de vous prononcer sur l'acquisition, des portions de terrains, nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies mentionnés au tableau joint en annexe.
- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser les honoraires correspondants concernant les parcelles mentionnées en annexe aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/7-22
du Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR CREATION,
ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/7-22 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisitions, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe et concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser les honoraires correspondants aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels.

ARTICLE 2

Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3


Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2002

LE MAIRE
Mme Paul VICTORIA



[Signature]

ANNEXE AU RAPPORT N° 02/7-22

REFERENCES CADASTRALES	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
AN 664	7 ter, rue Acoly 97400 SAINT-DENIS	M. MATHURIN Patrick
AS 324	5, rue du CHER Frère Denis 97400 SAINT-DENIS	M. AHMAD Goulsen ALI
AV 107	87 bis, Route des Bambous – Brûlé 97400 SAINT-DENIS	M. et Mme PAYET Bernard
AY 377	38, ruelle Magnan - Butor 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. DEVILLECOURT Gabriel
AZ 470	77, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 97490 SAINTE-CLOTILDE	Melle TOUNIA Sabine
BL 313	4, rue Jules Hermann ZI du Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE	FRANCE TELECOM UGI PARIS OUTRE MER
BN 230	2, rue des Lavandières 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. MINATCHY Maxime
BN 316	Commune Prima 97490 SAINTE-CLOTILDE	BATIPRO DEVELOPPEMENT
BP 225	13, chemin des Maraîchers 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. BEGUE Philippe Louis
CD 18	18, chemin des Filaos 97400 SAINT-DENIS	M. ELISABETH Jean Marc
CM 47	Allée Jacob 97400 SAINT-DENIS	M. DURAND Charles
CM 377	601, chemin du Général de Gaulle 97400 SAINT-DENIS	M. PAPHOS Jimmy
EX 34	111, Route de Saint-François 97400 SAINT-DENIS	M. BONNEAU René Henri
HH 237	Chemin des Grenadiers – Bois de Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. ZILMIA Narcisse
HN 107	9 et 11, chemin des Poiriers 97490 SAINT-DENIS	M. FARREYROL Pierre Jean Marie
HN 335	54, chemin Ylang Ylang 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme PHILOGENE Sabine
IA 248	23, rue Antoine Roussin – la Bretagne 97490 SAINT-CLOTILDE	Mme NAGOU Marie Odile
IB 16	Chemin des Maraîchers – la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Mme MINATCHY Marie Gladys
IC 73	Rue Monseigneur de Langanvant 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. et Mme GRONDIN Didier
IE 445	Route Gabriel Macé 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. SALIOU Daniel
IL 217	25, chemin de la Ferme – la Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. ROBERT Cléo Elie
IN 104	Rue Jules Reydellet 97490 SAINTE-CLOTILDE	M. et Mme SEPEROUMAL Daniel

Vu par le Conseil Municipal
en séance du lundi 16 décembre 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



[Handwritten signature]